



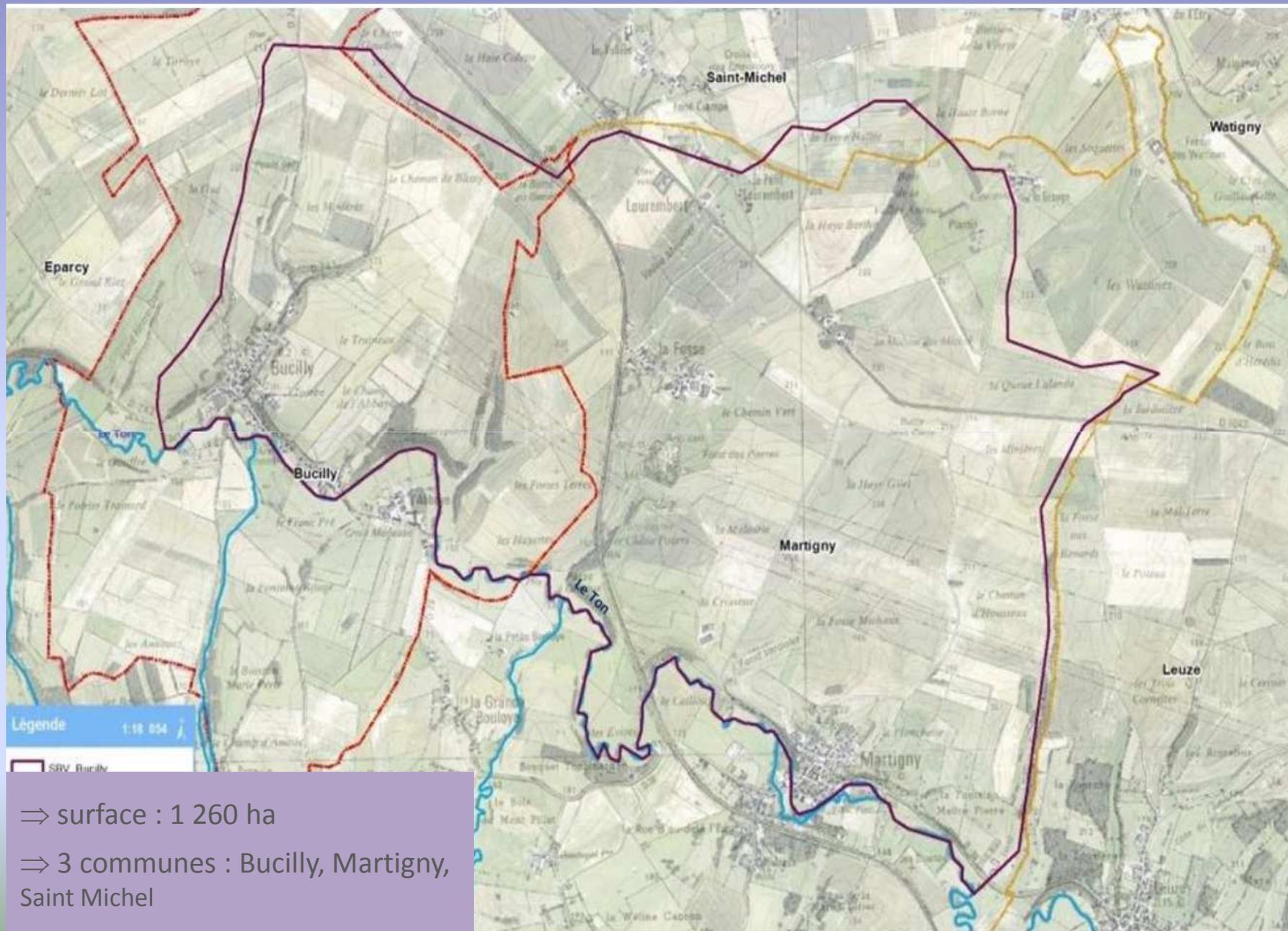
Syndicat du bassin versant de l'Oise Amont



Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant de Bucilly - Martigny

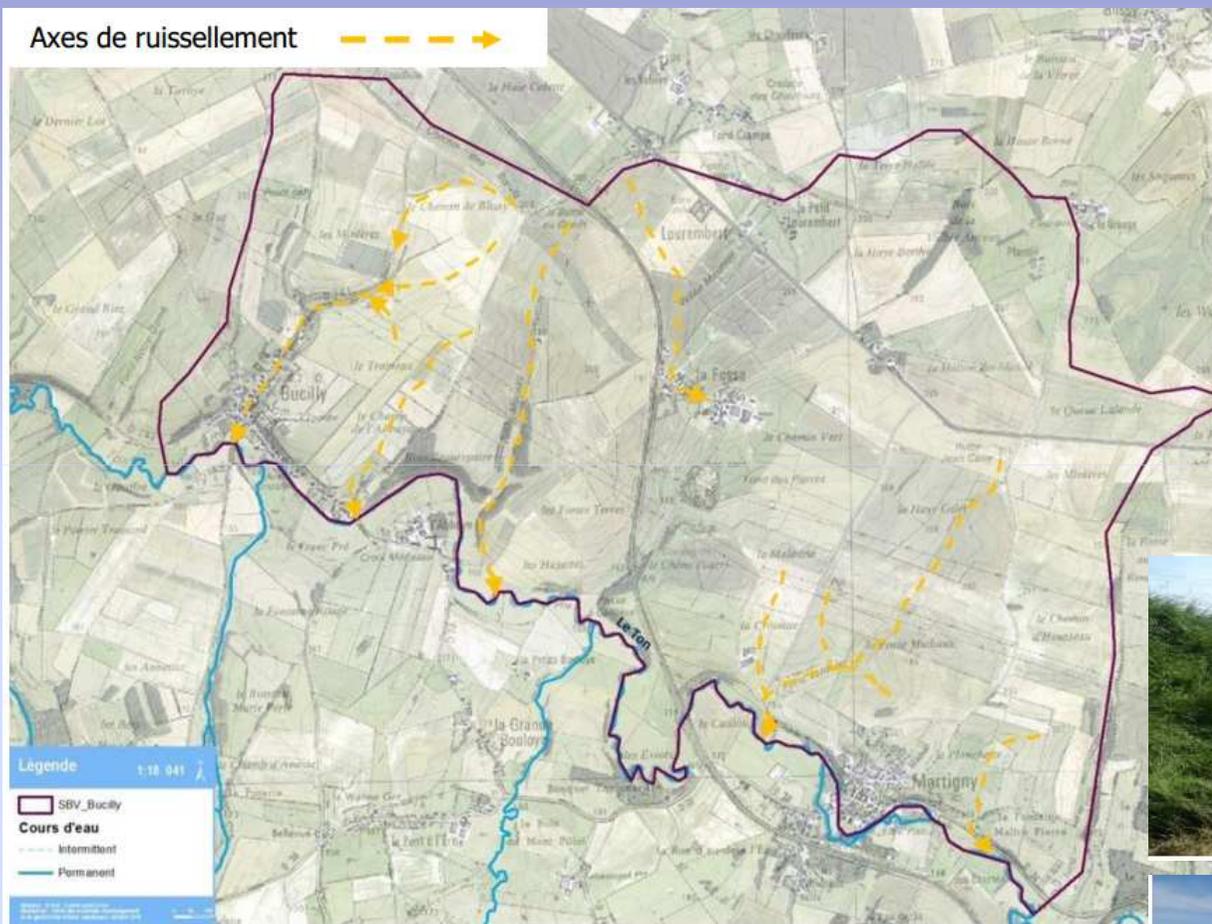
Réunion de lancement – 25 juin 2020

I. Localisation de la zone d'étude



II. Enjeux identifiés sur ce bassin versant

- Nombreux phénomènes de ruissellement, d'érosion et de coulées de boues, parfois à l'origine d'inondations



- Incidences dommageables de ces ruissellements sur le Ton : envasement, colmatage des fonds, pertes d'habitats

II. Enjeux identifiés sur ce bassin versant

=> Nécessité de réaliser une étude d'aménagement d'hydraulique douce ayant pour objectifs :

- ⇒ d'identifier précisément les problèmes et les enjeux
- ⇒ de rencontrer les acteurs locaux pour discuter avec eux des problèmes et des solutions envisagées (élus et exploitants agricoles)
- ⇒ d'établir un programme d'aménagements d'hydraulique douce : bandes enherbées, haies, fascines, noues, talus, réaménagement de mares,...

Phasage

- Phase 1 : état des lieux
- Phase 2 : propositions d'actions

III. Méthodologie de l'étude

Mise en place des fonds de plans cartographiques et du SIG

- Fonds cartographiques utilisés nécessaires dès le démarrage de l'étude au format SIG
 - ✓ Les **Orthophotoplans** (précision 0.5 m) – 2006 – 2013 - 2018
 - ✓ Les **cartes topographiques** (scan 25 de l'IGN les plus récents)
 - ✓ Le **cadastre numérisé** : objets parcelle au format vecteur
 - ✓ Le **RPG** le plus récent

III. Méthodologie de l'étude

Des rencontres avec **les élus** pour mieux connaître le territoire communal

Fin octobre 2020

Dans chaque mairie

Avec un élu
un agent technique
un agriculteur
un ancien

Qui connaît bien le fonctionnement hydraulique de la commune

=> Questionnaire

=> Courrier préalable d'information du syndicat ?

Retrouver les agriculteurs qui exploitent sur la commune

Passage d'eau, drainage,...

Assainissement des eaux pluviales :
plan des réseaux, ouvrages existants
(mares, bassins,...)

Phénomène de ruissellement,
d'érosion et d'inondation (type,
date, fréquence d'apparition)

Projet d'aménagement

III. Méthodologie de l'étude

Des rencontres avec les exploitants agricoles pour connaître les parcellaires

Novembre-Décembre 2020

Au siège de l'exploitation agricole

Volonté de rencontrer tous les exploitants pour couvrir au minimum 80 % de la SAU

Localisation du **parcellaire** : culture réalisée, existence de haie, talus, bande enherbée

Pratiques culturales

Description des **ruissellements** et des phénomènes **d'érosion**

Réflexion sur des premières propositions d'aménagements - **Question : qui finance ? qui entretien ?**

=> *Questionnaire*

=> *Courrier préalable d'information du syndicat ?*

III. Méthodologie de l'étude

Investigations de terrain

- Parcours approfondi à pied à l'échelle de la parcelle agricole
- En présence du technicien de l'union

=> *Entre début décembre et fin février*

*Période propice à l'observation des ruissellements :
cultures peu développées + situation de ruissellement*



1 -Validation de l'état des lieux établi suite aux enquêtes :

- les axes de thalweg principaux et secondaires, sens d'écoulement des parcelles,
- les parcelles drainées,
- les haies, talus, fossés et autres éléments du paysage existants pouvant influencer la circulation de l'eau sur le bassin versant,
- les ouvrages hydrauliques existants : mares, bassins pluviaux,
- les aménagements d'hydraulique douce existants : haies, talus, bandes enherbées, fascines,
- l'occupation des sols à l'échelle de la parcelle (distinction prairies et cultures),
- le recensement des dysfonctionnements hydrauliques et des zones sensibles : érosion, ravinement, zone d'inondation, zone de sédimentation,

III. Méthodologie de l'étude

Investigations de terrain

2 – proposer et localiser les aménagements à prévoir (propositions d'actions) :

=> *Dans les secteurs où des enjeux ont été recensés*

1 – Evolution des pratiques :

Surfaces agricoles : discussion et échanges sur les pratiques réalisées par les exploitants agricoles / discussion sur les pratiques possibles limitant les phénomènes de ruissellement et d'érosion (travail du sols, structure du sol, taille des parcelles, assolements concertés,...)

Surfaces imperméabilisées : préconisations pour la gestion des eaux pluviales des zones urbanisées

III. Méthodologie de l'étude

Investigations de terrain

2 – Aménagement d'hydraulique douce : aménagements sans terrassement important, sans levé topographique, dimensionnés uniquement sur expertise de terrain

- le maintien des éléments du paysage existants (mare, haie, talus, fossé, bandes enherbées,...),
- la mise en place de nouvelles zones enherbées : bandes enherbées dans les fonds de vallon, bas de parcelle, coins de parcelle enherbés,
- la mise en place de noues, haies simples, haies sur talus, haies sur talus-bande enherbée, talus simples,
- la mise en place de fascines,
- le réaménagement de mares.

3 – Aménagement d'hydraulique douce nécessitant des levés topographiques et/ou étude géotechnique

- la création de mares tampons,
 - la création de seuils enrochés.
- => *Définition des besoins en études complémentaires (cahier des charges)*

III. Méthodologie de l'étude

Garder à l'esprit que les aménagements d'hydraulique douce sont des petits aménagements qui permettent de :

- ralentir les écoulements le plus en amont possible au bas des parcelles
- favoriser la sédimentation, l'infiltration et la dépollution

Les aménagements d'hydraulique douce ont un intérêt limité sur :

- le stockage des volumes d'eau et l'abattement des débits de pointe à l'origine des inondations lors de pluies très importantes

=> La lutte contre les inondations nécessite souvent la création d'ouvrages plus conséquents (bassins de rétention)

IV. Réunions

COPIL n°2 : présentation et validation de la phase 1 au comité de pilotage – état des lieux.

Présentation du scénario initial d'aménagements.

Réunion exploitants n°1 : présentation de l'état des lieux aux exploitants agricoles.

Présentation du scénario initial d'aménagements aux exploitants agricoles : échanges constructifs au niveau de chaque proposition d'aménagement permettant de co-construire les principes d'actions et d'aboutir à un scénario définitif concerté.

COPIL n°3 : présentation du scénario définitif d'aménagement au comité de pilotage

Réunion exploitants n°2 :

Présentation du scénario définitif d'aménagements aux exploitants et propriétaires concernés par les aménagements.

